

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-00036

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 10 novembre 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'une piscine à 1,17 mètre du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage exige une distance minimale de 2 mètres, soit une différence de 0,83 mètre.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 6.3.3, 2^e paragraphe :

Toute piscine extérieure devra être située de façon à ce que la bordure extérieure du mur de la piscine, de sa paroi ou d'un patio surélevé soit au moins à 2 m de distance de toute ligne de propriété et de tout immeuble adjacent.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 116, cadastre du Québec, sise au 90, rue du Tournesol, dans la zone RV-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 10 novembre 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 octobre 2026.

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier